

CONCOURS DE POINT DE CROIX RÈGLEMENT 2019

THEME "Evasion"



Support et présentation :

Ce concours, organisé par « Alliance et Culture », est ouvert à tous les amateurs.

- **Support libre (mais obligatoirement en toile de Lin).**
- **Le nom du concurrent, le titre de l'ouvrage et sa catégorie seront mentionnés sur une étiquette agrafée ou cousue au revers de l'ouvrage.**
- **ATTENTION: votre ouvrage ne devra pas être présenté sous verre!**

Trois catégories :

Catégorie A : CREATION / REPRODUCTION / 1 fil sur 1 fil de trame

Catégorie B : CREATION / 2 fils

Catégorie C : REPRODUCTION / 2 fils

Technique :

L'œuvre doit être effectuée **en broderie à la main au point compté majoritairement et sur toile de Lin exclusivement**. D'autres points de broderie pourront agrémenter l'ouvrage.

Anonymat :

Aucun signe distinctif (initiales, signature, etc...) ne sera admis sur le devant des ouvrages.

Inscription :

Le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque d'un montant de 10 € (20 € si vous présentez deux ouvrages, etc), libellé à l'ordre d'**Alliance et Culture** doit être envoyé à : Association « Alliance et Culture » – Espace Touristique – 76740 SAINT-PIERRE-LE-VIGER

Envoi ou dépôt des broderies au plus tard le 14 juin 2019 à Association « Alliance et Culture », Espace Touristique – 76740 SAINT-PIERRE-LE-VIGER.

Exposition :

« Alliance et Culture » se charge de l'installation et du décrochage des œuvres qui seront exposées durant le « Festival du Lin et de la Fibre Artistique » les 5, 6, 7 Juillet 2019 dans l'Eglise de Saint Aubin-Sur-Mer (76740).

Assurances :

« Alliance et Culture » prend à sa charge une assurance (à hauteur de 150 € maximum par broderie) à réception de l'ouvrage et jusqu'à sa réexpédition ou restitution selon les modalités définies au paragraphe « *restitution des travaux* ».

Jury :

Les décisions du jury, composé de brodeuses et brodeurs expérimentés et amateurs, seront sans appel. **Une première sélection écartera du concours les ouvrages ne respectant pas les critères soulignés dans le présent règlement.**

Le jury s'attachera à noter les points suivants : respect du thème, soin d'exécution, présentation et originalité. En cas d'égalité, les gains entre les gagnants seront partagés.

Le Jury se réunira, au plus tard, le vendredi 28 juin 2018 en l'Eglise de St Aubin-Sur-Mer.

Prix :

Une même personne peut participer **plusieurs fois**. Il ne pourra lui être attribué qu'un seul prix.

Catégorie A: 1^{er} prix: 100 €
2^{ème} prix: 60€

Catégorie B: 1^{er} prix : 60€
2^{ème} prix : 40€

Catégorie C: 1^{er} prix: 60€
2^{ème} prix : 40€

Bracelet gratuit :

Chaque concurrent a droit à un bracelet gratuit qui sera envoyé par courrier dès la réception du chèque de participation au concours et à partir d'avril 2018.

Restitution des travaux :

Toutes les personnes ayant exposé pourront retirer leur ouvrage :

- à l'église de Saint-Aubin-sur-Mer à partir de 18h30 le dimanche 7 juillet 2019.
- Au siège de l'Association « Alliance et Culture » entre le 10 et le 31 juillet 2019.

Toutes les autres broderies seront envoyées par colis postal dans **l'emballage-retour** que vous aurez joint. Celui-ci devra être libellé à votre adresse et **suffisamment affranchi**.

Modification ou annulation :

Les participants au concours s'engagent à ne pas mettre en cause la responsabilité d'« Alliance et Culture » en cas de modifications ou d'annulation du présent concours.

Modalités : La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Organisation : Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter :

AllianceetCulture

Espace Touristique
76740 SAINT-PIERRE-LE-VIGER
Tél. 02 35 57 25 20
allianceetculture@wanadoo.fr